Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 38 (2011)
Heft: 5

Rubrik: Nouvelles du Palais fédéral

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Nouvelle direction consulaire au DFAE

Au printemps 2011, le Conseil fédéral a approuvé la révision de l'Ordonnance sur l'organisation du DFAE et a ainsi établi la base légale permettant de créer une nouvelle direction consulaire (DC).

La création de la nouvelle direction au sein du DFAE clôt un long processus. La DC a démarré officiellement son activité le 16 mai 2011 sous la direction de l'ambassadeur Gerhard Brügger. Depuis, une équipe extrêmement motivée s'efforce de poursuivre l'optimisation du service public dans le domaine consulaire. La toute nouvelle «Helpline DFAE» joue un rôle déterminant dans l'amélioration des services pour les Suisses vivant à l'étranger ou en Suisse: elle traite plus de 1000 demandes de citoyens par mois et est disponible sept jours sur sept depuis octobre 2011. Prochaine étape: l'extension de la Helpline à un service 24 heures sur 24 dans les mois à venir.

Les services consulaires font depuis toujours partie des principales tâches confiées au DFAE. Les exigences des représentations suisses à l'étranger dans toutes les activités consulaires se sont fortement accrues au cours des dernières années, ce qui s'explique en particulier par la mobilité croissante des Suisses. Cette tendance est mise au jour par les statistiques de voyage mais aussi par l'augmentation permanente de la communauté suisse à l'étranger, qui franchira bientôt la barre des 700 000 personnes. Afin de pouvoir répondre aux exigences futures, le DFAE s'efforce activement depuis plus de deux ans d'adapter les services consulaires aux besoins et aux habitudes de voyage et de vie des Suisses du XXIe siècle.

Jusqu'alors, les services consulaires étaient gérés au DFAE par deux entités de la direction des ressources (DR) et de la direction politique (DP). Mais cette répartition des compétences sur plusieurs unités s'est révélée de plus en plus désavantageuse. Pour cette raison, Micheline Calmy-Rey, la présidente de la Confédération, a décidé de regrouper les divisions au sein d'une nouvelle direction afin de renforcer les domaines de l'activité consulaire et de mieux tirer profit des synergies. Grâce à cette restructuration, les représentations suisses à l'étranger peuvent désormais faire appel à une direction unique et performante pour mener à bien la complexité du dicastère consulaire. Cette direction située à la centrale les assiste, les conseille et les décharge diligemment dans toutes les questions et problèmes concernant les affaires consulaires. En outre, le regroupement de questions consulaires simplifie le contact entre les citoyens et le département. Toutes les personnes concernées peuvent donc en attendre une amélioration notable du service public.

La nouvelle direction comprend trois divisions:

- La division Relations des Suisses de l'étranger, dirigée par le délégué du

Représentations Schengen réalisées

État membre (EM)	La Suisse représente l'EM à	La Suisse est représentée par l'EM à
Autriche	Saint-Domingue (Rép. dom.)	
	Pristina (Kosovo)	
	Tiflis (Géorgie)	Sofia (Bulgarie)
		Tirana (Albanie)
		Zagreb (Croatie)
Hongrie	Bogota (Colombie)	Minsk (Biélorussie)
	Kuala Lumpur (Malaisie)	Chisinau (Moldavie)
	Santiago du Chili (Chili)	
	São Paulo (Brésil)	
	Sydney (Australie)	
Suède	Manille (Philippines)	
Belgique	Accra (Ghana)	
France	Pristina (Kosovo)	Kingston (Jamaïque)
Slovénie	Quito (Équateur)	
	Montevideo (Uruguay)	
	Dar es Salaam (Tanzanie)	
Estonie	Ramallah (Palestine)	
Norvège	Antananarivo (Madagascar)	

DFAE aux relations des Suisses de l'étranger. Elle est chargée de défendre les intérêts de la communauté suisse à l'étranger au sein de l'administration fédérale. Outre le soutien et la promotion de ces intérêts, le délégué est chargé de la politique d'information spécifique aux Suisses de l'étranger. Par ailleurs, le délégué et son équipe travaillent en étroite collaboration avec des acteurs institutionnels, comme l'Organisation des Suisses de l'étranger (OSE) et le Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger (Soliswiss), qui s'occupent des doléances de la Cinquième Suisse. Il lui incombe de participer à la conception et d'appuyer la mise en œuvre d'une politique étrangère suisse garantissant un rapport équilibré entre les intérêts de tous les Suisses. À ce sujet, il convient de mentionner notamment l'encadrement de projets de législation et des affaires du Parlement en lien avec les questions concernant les Suisses de l'étranger, ainsi que du concept d'un guichet unique au niveau de la Confédération, appelé à servir de bureau de coordination pour toutes les questions concernant les Suisses de l'étranger.

■ Le Centre de services aux citoyens assiste les représentations suisses à l'étranger dans toutes les questions consulaires. Il veille à l'efficacité des services consulaires et à leur coordination entre les représentations à l'étranger et les organisations, autorités et particuliers en Suisse. Il est composé de deux sections: la section de protection consulaire et celle de services aux citoyens et de soutien des représentations. Tandis que les spécialistes de la protection consulaire s'occupent des Suisses dans le besoin à l'étranger, la section des services aux citoyens et de soutien des représentations assure la nouvelle Helpline DFAE qui sert de bureau de coordination central pour toutes les questions et informations concernant les affaires consulaires. Cet important service peut être joint par téléphone au +41 (0) 800 24 7 365, par e-mail à l'adresse helpline@eda.admin.ch et par courrier.

■ La division Stratégies, développements et accords consulaires est notamment chargée de développer des solutions eGovernment. Elle doit mettre sur pied un guichet en ligne qui permettra aux Suisses de l'étranger de traiter eux-mêmes diverses affaires consulaires (pièces d'identité, changements d'adresse, faits d'état civil, etc.) Cette mesure répond au souhait des citoyens de simplifier le contact avec les représentations et l'administration.

Cette division développe et met à la disposition des représentations suisses à l'étranger les outils dont elles ont besoin pour fournir aux Suisses établis ou de passage à l'étranger et aux clients étrangers un service consulaire dans le monde entier. Elle élabore des solutions visant à moderniser et optimiser l'offre de services consulaires et représente les intérêts consulaires dans des projets d'envergure aux plans fédéral et cantonal, notamment avec l'Office fédéral des migrations dans les domaines tels que Schengen, visas, entrées et frontières.

La division assure également un échange régulier d'informations et d'expériences entre la Suisse et les autres États Schengen et développe et conclut des accords de coopération avec des partenaires choisis. Ces accords sont l'une des priorités de la division Stratégies, développements et accords consulaires et de la DC. La base juridique de Schengen offre aux États membres la possibilité de se représenter mutuellement dans l'octroi de visas Schengen. Pour l'heure, la Suisse a conclu des accords avec huit États membres (voir tableau page 27) et des négociations sont en cours avec d'autres États membres. La Suisse représente aujourd'hui d'autres États Schengen dans seize pays et est elle-même représentée dans six cas. D'autres accords de représentation Schengen doivent être signés, surtout dans les lieux ou pays où la Suisse n'a pas ou plus de représentation du fait de la réorganisation du réseau de représentation.

Les collaborateurs de la DC ainsi que tout le personnel du DFAE sont heureux de traiter les affaires attrayantes concernant leurs concitoyens en voyage ou vivant à l'étranger et s'efforcent de fournir au quotidien un service irréprochable.

HELPLINE EDA

+41 (0)800 24-7-365

La Helpline DFAE est à votre disposition sept jours sur sept et 365 jours par an de 8h à 18h. La réalisation d'un service 24 heures sur 24 est en planification.

Si la Helpline DFAE fait office de guichet unique pour toute question ayant trait aux services consulaires, les ambassades et les consulats généraux restent les premiers interlocuteurs des Suisses de l'étranger.

Déclaration du Conseil fédéral du 07.09.2011 sur le départ de Micheline Calmy-Rey, présidente de la Confédération

Le Conseil fédéral a pris connaissance, le mercredi 7 septembre, de la décision de Madame Micheline Calmy-Rey de quitter le Collège à la fin de cette année. La présidente de la Confédération a fait savoir au Conseil fédéral qu'elle renonçait à se présenter à l'élection complète du gouvernement, le 14 décembre prochain.

Neuf années durant, depuis son élection, le 4 décembre 2002, la conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey a assuré la tâche de cheffe du Département fédéral des affaires étrangères.

Au cours de son mandat, Madame Calmy-Rey s'est engagée de toutes ses forces au service de notre pays, de sa population et de ses institutions. Elle a dirigé la diplomatie suisse avec ténacité et passion, déployant de grands efforts afin de développer la visibilité de la Suisse sur la scène internationale, la participation active de notre pays au dialogue et à la recherche de solutions aux grands défis de notre époque, privilégiant les aspects liés à la coopération internationale. Simultanément, Madame Calmy-Rey a intensifié le réseau de nos relations à l'étranger.

Au plan intérieur, Madame Calmy-Rey a entrepris d'importantes réformes au sein de son département et elle a donné des impulsions significatives lors des travaux liés à la réforme du gouvernement.

Durant ses deux années de présidence, en

2007 et 2011, Madame Micheline Calmy-Rey s'est montrée profondément attachée au principe de la collégialité et à la recherche constante de consensus. Elle a toujours défendu nos institutions ainsi que les valeurs démocratiques de notre pays.

Le Conseil fédéral gardera de Madame Micheline Calmy-Rey l'image d'une magistrate engagée et d'une collègue très appréciée. D'ores et déjà, le Conseil fédéral exprime sa vive gratitude à Madame Calmy-Rey. Pour elle-même et pour ses proches, il forme tous ses vœux de santé et de bonheur.

Avertissement de l'Administration fédérale des contributions (AFC): Phishing

Il arrive régulièrement que des fraudeurs tentent d'escroquer les contribuables en expédiant des e-mails sous une adresse d'emprunt, leur demandant de verser de l'argent, de transmettre des informations sur des comptes ou des cartes de crédit ou d'envoyer des copies de passeports.

Ainsi, il est arrivé récemment que de tels e-mails soient envoyés au nom de l'Administration fédérale des contributions (AFC). Celle-ci souhaite donc mettre les contribuables en garde contre ce genre de courrier électronique et leur demande de ne surtout pas y répondre. L'AFC n'exige ses créances envers les contribuables que par courrier postal et en indiquant le numéro de dossier correspondant. Elle ne demande jamais d'informations confidentielles par e-mail. Si vous avez reçu un e-mail frauduleux, l'AFC vous demande de le lui faire savoir en transférant l'e-mail en question à: kommunikation@estv.admin.ch

Par avance, l'AFC vous en remercie.

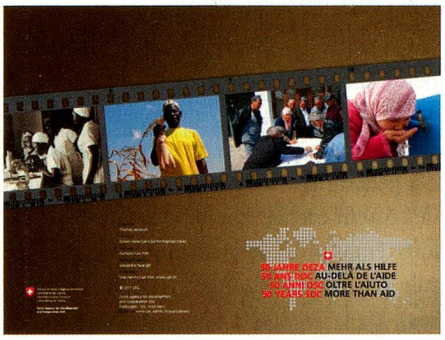

Publication

Vidéo: 50 ans DDC – Au-delà de l'aide
Depuis sa création en 1961, la coopération suisse au développement a considérablement évolué, relevant en permanence de nouveaux défis de nature aussi bien thématique que méthodologique ou géographique (voir aussi p. 8-11). Ce film documentaire, qui repose sur des témoignages et du matériel d'archives, retrace l'histoire de la Direction du développement et de la coopération (DDC) de son origine à nos jours. Regarder la vidéo: http://www.deza.admin.ch/fr/Dossiers/50_ans_DDC/Histoire/Videos

En outre, la DDC a publié début 2011 un numéro spécial de son magazine «Un seul monde» pour le 50e anniversaire, qui peut être commandé sur le site web de la DDC. Le catalogue complet de ses publications est disponible via le lien suivant:

http://www.deza.admin.ch/fr/Accueil/Documentation/Publications

Élections et votations

Le prochain rendez-vous électoral pour une votation populaire fédérale sera le 11 mars 2012. Le Conseil fédéral décidera ultérieurement des projets soumis au vote du peuple à cette date.

Remarques:

N'oubliez pas d'indiquer votre adresse e-mail valable à la représentation suisse correspondante.

Dans les pays exposés (catastrophes naturelles ou instabilité politique), nous vous recommandons également de communiquer votre numéro de téléphone mobile à l'ambassade ou au consulat.

Veuillez vous inscrire sur le site www.swissabroad.ch pour ne manquer aucune communication («Revue Suisse», newsletter, etc.) de votre représentation.

Le numéro actuel de la «Revue Suisse» et les éditions précédentes peuvent être lus et/ou imprimés à l'adresse www.revue.ch.

INITIATIVES POPULAIRES:

Entre notre dernière édition et avant la clôture de la rédaction du présent numéro, les initiatives populaires suivantes ont vu le jour (expiration du délai imparti pour la récolte des signatures entre parenthèses):

- Initiative populaire fédérale «Mettre les centrales nucléaires hors service» (19.01.2013)
- «Imposer les successions de plusieurs millions pour financer notre AVS» (Réforme de la fiscalité successorale) (16.02.2013)

La liste complète se trouve sur le site web de la Chancellerie fédérale, www.bk.admin.ch, sous le thème «Droits politiques» puis le dossier «Initiatives populaires» (Répertoire chronologique).

RESPONSABLE DES PAGES D'INFORMATIONS OFFICIELLES DU DFAE:
JEAN-FRANÇOIS LICHTENSTERN, RELATIONS AVEC LES SUISSES DE L'ÉTRANGER
BUNDESGASSE 32, CH-3003 BERNE
TÉLÉPHONE: +41 800 24 7 365
WWW.EDA.ADMIN.CH, MAIL: HELPLINE@EDA.ADMIN.CH

Publicité

swissworld.org
Your Gateway to Switzerland
SWISS WORLD